



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 avril 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie)

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1781 (2007) du 15 octobre 2007, dans laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 15 avril 2008, le présent rapport fait le point de l'évolution de la situation depuis mon rapport du 23 janvier 2008 (S/2008/38).

2. Mon Représentant spécial a continué de diriger la Mission. Il était secondé par le chef des observateurs militaires, le général de division Niaz Muhammad Khan Khattak (Pakistan). Au 25 mars 2008, la MONUG comptait 134 observateurs militaires et 18 policiers (voir annexe).

II. Processus politique

3. Pendant la période considérée, la MONUG a poursuivi ses efforts tendant à enrayer l'escalade des tensions dans la zone de conflit et à faciliter la reprise du dialogue entre les parties géorgienne et abkhaze. La démarche générale s'agissant du règlement du conflit demeure qu'un dialogue constructif sur les questions de sécurité, le retour des personnes déplacées et des réfugiés, le relèvement économique et les questions humanitaires faciliterait un règlement politique global du conflit, compte tenu des principes énoncés dans le document intitulé « Principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi », de sa lettre d'envoi (voir S/2002/88, par. 3) et des idées supplémentaires émises par les parties.

4. Mon Représentant spécial a continué d'entretenir des contacts réguliers avec les deux parties, ainsi qu'avec le Groupe des Amis du Secrétaire général à Tbilissi et dans les capitales. Malgré ses efforts, la négociation n'a pas repris car la partie abkhaze a continué d'insister pour que le retrait du personnel géorgien armé de la haute vallée de la Kodori soit une condition préalable à la reprise des négociations avec la partie géorgienne.

5. Les 18 et 19 février 2008, des hauts représentants du Groupe des Amis du Secrétaire général se sont réunis à Genève sous la présidence du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. Cette rencontre avait pour objet de



dresser le bilan de l'évolution du processus de paix mené par l'ONU depuis leur dernière réunion à Bonn les 27 et 28 juin 2007 (S/2007/439, par. 8 à 14) et d'examiner les moyens de favoriser le règlement du conflit. Des délégations géorgienne et abkhaze ont pris part aux débats.

6. À la réunion, la partie géorgienne a mis l'accent sur l'importance cruciale que revêtait l'attachement de la communauté internationale à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Géorgie, comme illustré dans les résolutions du Conseil de sécurité. Elle s'est employée à promouvoir progressivement le règlement du conflit. Elle a fait observer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures examinées à Genève et Bonn en 2007, y compris s'agissant de l'enquête menée sur la disparition de David Sigua (voir S/2007/588, par. 5 à 7) par le Groupe d'enquête conjoint, du programme de relèvement dans la zone de conflit et de la question des personnes disparues. Elle a affirmé, en particulier, que les engagements qu'elle avait pris concernant la haute vallée de la Kodori avaient été tenus et pouvaient être vérifiés grâce à des mesures de transparence telles que la création d'une base d'opérations de la Mission sur les lieux. Elle estimait par conséquent que la question devait être retirée de l'ordre du jour. S'agissant de la sécurité également, la délégation géorgienne a laissé entendre que les questions en suspens concernant la reprise du dialogue sur les questions de sécurité pourraient être réglées rapidement. Elle a insisté sur le fait qu'il faudrait étendre les enquêtes menées par le Groupe d'enquête conjoint à 32 autres affaires.

7. La partie géorgienne a souligné qu'elle était disposée à formuler et à mettre en œuvre, conjointement avec la partie abkhaze, des propositions précises et concrètes axées sur les résultats en vue d'accroître la confiance, les relations entre les peuples et l'établissement de liens forts entre les membres de la société civile des deux parties. À ce sujet, la délégation géorgienne a mis l'accent sur la démarche humanitaire, plutôt que politique, qu'elle avait adoptée pour rétablir la confiance. Elle a souligné qu'elle était disposée à élaborer unilatéralement des stratégies de communication dynamiques, notamment par l'intermédiaire des médias, en vue d'apaiser les tensions et de promouvoir la réconciliation entre les sociétés géorgienne et abkhaze. Dans cet esprit, la délégation a invité la communauté internationale à aider les journalistes géorgiens et abkhazes à obtenir un accès direct à l'information. La partie géorgienne était disposée à recevoir des journalistes abkhazes, pour commencer. Parmi les propositions précises qu'elle a formulées, la partie géorgienne a mis l'accent sur l'établissement de liens économiques et la levée des sanctions économiques, pourvu qu'un accord soit conclu avec la partie abkhaze sur certaines questions, dont les modalités applicables à la liberté de circulation des personnes et des biens et les garanties de sécurité, y compris s'agissant du retour des personnes déplacées et des réfugiés dans de bonnes conditions de sécurité et dans la dignité. Elle a souligné que des activités économiques conjointes pourraient être le meilleur moyen de rétablir la confiance. À ce sujet, elle a rappelé qu'elle était disposée à envisager d'autres moyens concrets d'appliquer les recommandations sur les communications maritimes formulées à Bonn. Elle s'est dite prête également, compte tenu de l'évolution de la situation, à revoir l'ensemble des documents établis en 2005 sur le non-recours à la force et le retour des personnes déplacées et des réfugiés. Dans l'ensemble, la partie géorgienne a affirmé qu'elle entendait trouver des moyens nouveaux d'appliquer les mesures de confiance.

8. La partie abkhaze a pris note de l'évaluation menée récemment par l'ONU, qui se référait à mon rapport précédent, selon laquelle la négociation était dans

l'impasse, et invité l'ONU et le Groupe des Amis du Secrétaire général à revoir leur démarche en ce qui concernait le règlement du conflit. Elle a souligné notamment qu'il fallait que les intermédiaires internationaux prennent en compte de manière plus équilibrée les principes internationaux de l'autodétermination et de l'intégrité territoriale, en particulier compte tenu des décisions prises récemment concernant le Kosovo. À cette fin, elle a proposé que les négociations qui se tiendraient à l'avenir en vue de parvenir à un règlement global se fondent sur la note de synthèse intitulée « La clef de l'avenir » plutôt que sur le document intitulé « Principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » (voir par. 3 ci-dessus).

9. Par ailleurs, la partie abkhaze a souligné qu'elle entendait continuer de coopérer avec le processus de paix mené par l'ONU et s'acquitter des obligations qui lui incombent dans ce cadre. Elle a notamment rappelé qu'elle s'engageait à mettre en œuvre les mesures de confiance proposées par le Groupe des Amis du Secrétaire général et mis l'accent sur les principales questions propres à améliorer la confiance entre les parties et, dans une large mesure, à conférer plus de crédibilité à la négociation, à savoir la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Moscou concernant la vallée de la Kodori, le non-recours à la force et la levée de l'embargo de la Communauté d'États indépendants (CEI). À ce sujet, elle a souligné qu'elle était disposée à trouver des compromis sur ces questions, notamment à installer progressivement une force de police locale dans la haute vallée de la Kodori, avec l'appui de la communauté internationale si besoin était, et à adopter l'ensemble des documents relatifs au non-recours à la force et au retour des personnes déplacées. S'agissant des autres mesures de confiance énoncées à Bonn, elle a mis l'accent sur les résultats qu'elle-même avait obtenus. Elle a également suggéré que les propositions formulées à Bonn soient mises en œuvre avant que de nouvelles propositions soient examinées. Enfin, la délégation abkhaze a précisé que la délivrance de passeports abkhazes se poursuivrait sur la base du volontariat exclusivement.

10. Le Groupe des Amis du Secrétaire général a noté le calme relatif qui avait régné sur la ligne du cessez-le-feu ces derniers mois et souligné qu'il importait que les deux parties coopèrent au maintien et à l'amélioration des conditions de sécurité. À ce sujet, ils ont de nouveau demandé la reprise des réunions consacrées aux questions de sécurité tenues par les parties, la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI, qui constitue une condition fondamentale pour la coopération et la confiance. S'agissant du rétablissement de la confiance, ils ont fait part de leur déception face au manque de progrès accomplis depuis la réunion de Bonn en juin 2007 et souligné qu'il importait de mettre en œuvre intégralement les propositions qu'ils avaient formulées en février 2007 et que le Conseil de sécurité avait approuvées.

11. Ils ont observé cependant que les parties semblaient s'entendre sur le fait qu'après un an de défiance grandissante, il fallait se concentrer sur le rétablissement progressif d'une relation de travail entre elles pour régler tout un éventail de questions. Ils ont engagé les deux parties à suivre une approche pragmatique en la matière. Ils ont pris note d'un certain nombre de propositions formulées par la partie géorgienne mais conseillé d'éviter de créer des liens qui compliqueraient davantage l'obtention de résultats concrets. Ils ont rappelé qu'ils s'engageaient à veiller de près à ce que les deux parties donnent suite aux engagements qu'elles avaient pris. Ils ont également rappelé que la communauté internationale était disposée à aider les

parties à régler les questions plus techniques et offert de leur apporter un appui concret pour les questions liées au commerce et aux communications. Ils ont mis l'accent sur l'importance qu'ils attachaient au maintien de la paix. Ils ont réaffirmé que le droit de retour pour tous les réfugiés et les personnes déplacées d'Abkhazie (Géorgie) revêtait une importance capitale et engagé les parties à se concentrer sur les mesures pratiques qu'elles pourraient prendre pour améliorer les conditions de retour, par exemple dans le district de Galí. Dans cet esprit, ils ont noté avec intérêt qu'il était envisagé d'examiner l'ensemble des documents sur le non-recours à la force et le retour des personnes déplacées et des réfugiés et engagé les deux parties à y procéder dès que possible.

12. Le Groupe des Amis s'est félicité que les deux parties réaffirment leur attachement au processus de paix mené par l'ONU. Tout en soulignant qu'il incombait aux parties elles-mêmes d'assurer la réussite des mécanismes de règlement du conflit, le Groupe s'est dit résolu à continuer d'aider les deux parties et l'ONU, dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité.

13. Le 4 mars, le Parlement abkhaze de facto a adopté une déclaration en faveur de la suspension des négociations avec la partie géorgienne jusqu'au retrait des forces géorgiennes de la haute vallée de la Kodori. En outre, il a engagé les dirigeants de facto à prendre des mesures visant à rétablir la juridiction abkhaze sur la haute vallée de la Kodori. Le 7 mars, le Parlement de facto a demandé à l'ONU, aux organisations internationales et aux États, en particulier à la Fédération de Russie, d'envisager de reconnaître l'indépendance de l'Abkhazie.

14. Le 6 mars, la Fédération de Russie a annoncé qu'au regard de l'évolution des circonstances, elle ne se considérait plus liée par les restrictions qu'avait imposées la décision du Conseil des chefs d'État de la CEI du 19 janvier 1996, relative aux mesures visant à régler le conflit en Abkhazie (Géorgie) (A/51/62-S/1996/74). Elle a proposé à d'autres pays de la CEI de faire de même. La Géorgie a estimé que cette décision était une tentative ouverte de porter atteinte à sa souveraineté et à son intégrité territoriale et mis en garde contre les incidences pratiques que pourrait avoir la levée des restrictions de la CEI, notamment en ce qui concernait l'achat de biens, les placements et le déploiement d'instructeurs militaires, de militaires et de matériel étrangers. Elle a déclaré qu'elle appliquerait une « politique de tolérance zéro vis-à-vis de la militarisation de l'Abkhazie (Géorgie) » et s'est engagée à collaborer avec la communauté internationale pour éviter les complications.

15. Le 15 mars, les dirigeants géorgiens ont rappelé que leur pays s'était engagé à régler ses conflits internes par des moyens pacifiques mais ils ont refusé de signer de nouveaux documents sur le non-recours à la force dans le cadre du processus de règlement du conflit, affirmant que, par le passé, la conclusion d'accords de cessez-le-feu s'était soldée par la perte de l'Abkhazie.

16. Les 13, 19 et 21 mars, la Douma russe a tenu des auditions sur les appels lancés par l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud en vue de la reconnaissance de leur indépendance. Le 21 mars, elle a adopté une déclaration selon laquelle, tout en appuyant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie, elle jugeait nécessaire de procéder à un aménagement de la politique de la Fédération de Russie compte tenu de la proclamation unilatérale d'indépendance du Kosovo. Elle a notamment demandé au pouvoir exécutif de renforcer l'aide et la protection apportées aux citoyens russes vivant en Abkhazie, compte tenu, en particulier, du fait que la Géorgie avait demandé à adhérer à l'Organisation du Traité de

l'Atlantique Nord. Elle a souligné qu'il fallait maintenir les structures de maintien de la paix existantes jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement concerté du conflit et envisager de renforcer la force de maintien de la paix. Elle a également proposé que le pouvoir exécutif examine s'il y avait lieu de reconnaître l'indépendance de l'Abkhazie.

17. Le 24 mars, le Ministre géorgien des affaires étrangères a estimé que la déclaration de la Douma était une tentative de s'ingérer ouvertement dans les affaires internes de la Géorgie et s'est dit particulièrement inquiet que la Douma ait appelé à examiner s'il y avait lieu de reconnaître l'indépendance de l'Abkhazie. Il était d'avis que cette déclaration indiquait que la Fédération de Russie s'était ôtée tout droit de revendiquer le rôle de médiateur neutre dans le règlement du conflit. Il a également rappelé que toute modification apportée au déploiement de la force de maintien de la paix de la CEI sans l'assentiment des autorités géorgiennes en Abkhazie constituerait un acte d'agression contre la Géorgie.

18. Le 28 mars, le Président Saakashvili a fait part des propositions de la Géorgie pour le règlement du conflit : une autonomie illimitée et un fédéralisme large, appuyés par des garanties internationales; une large représentation politique abkhaze dans les structures officielles de la Géorgie, y compris la création d'un nouveau poste de vice-président qui serait occupé par un Abkhaze; le droit d'opposer son veto aux textes et décisions relatifs au statut constitutionnel de l'Abkhazie (Géorgie) et aux questions liées à la culture, à la langue et à l'appartenance ethnique abkhazes; la création de zones franches contrôlées conjointement dans les districts de Gali et d'Otchamtchira; la fusion progressive des services de police et de douane. Il a également proposé que la Fédération de Russie, ainsi que d'autres membres de la communauté internationale, joue le rôle de médiateur dans le conflit. Les dirigeants abkhazes de facto ont dit que ces propositions étaient inacceptables et confirmé leur position selon laquelle l'établissement de bonnes relations de voisinage avec la Géorgie, sur un pied d'égalité, était la seule question qu'ils étaient disposés à aborder.

III. Évolution de la situation dans les zones relevant de la responsabilité de la Mission

19. Pendant la période considérée, la situation le long de la ligne de cessez-le-feu est restée calme dans l'ensemble, avec quelques regains de tension ponctuels. Cela a été le cas, notamment, à la suite de la mise en détention par les autorités abkhazes de facto de trois Géorgiens, un journaliste, un cadreur et sa mère, à Gali, le 26 février, et de l'explosion qui s'est produite dans le village de Nabakevi dans le secteur de Gali, le 29 février, dans laquelle trois membres de la milice abkhaze de facto ont été blessés. Ces événements ont entraîné un renforcement des forces de sécurité des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. Après les appels lancés par des journalistes géorgiens à leurs homologues abkhazes, qui ont à leur tour lancé un appel aux dirigeants abkhazes de facto, les journalistes ont été libérés le 6 mars et remis à la MONUG, qui les a transportés de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu. Après leur libération et à la suite d'une réunion entre des hauts représentants militaires de la force de maintien de la paix de la CEI et la partie géorgienne, les tensions se sont apaisées et les parties ont procédé au retrait des renforts envoyés dans la zone de sécurité.

Secteur de Gali

20. Parmi les activités criminelles signalées aux patrouilles de la MONUG pendant la période considérée, on mentionnera un meurtre, une tentative de meurtre, un incendie criminel et 10 vols. Une victime d'un des vols est décédée à l'hôpital des suites de ses blessures.

21. Après la libération des journalistes géorgiens, des parents de David Sigua et d'autres résidents de Gali ont bloqué l'entrée du siège de la Mission dans le secteur de Gali en vue d'exiger d'elle qu'elle les aide à le retrouver.

22. Du 29 février au 5 mars, la partie abkhaze a mené des exercices militaires, notamment dans la zone d'Otchamtchira, où des chars, des armes légères et des tirs de mortier ont été utilisés. La MONUG a contrôlé certains de ces exercices. Trois violations ont été signalées concernant la restriction de la liberté de circulation de la Mission et la présence de matériel militaire lourd dans la zone d'armement limité.

23. Le 18 mars, la partie abkhaze a dit avoir abattu un engin sans pilote au large d'Otchamtchira. La Mission a examiné les restes de l'engin, qui s'est révélé être un drone de taille moyenne. Les autorités abkhazes de facto avaient déjà signalé d'autres violations de l'espace aérien sous contrôle abkhaze commises par des engins sans pilote géorgiens et dit qu'elles auraient recours à la force si les survols se poursuivaient.

24. La police des Nations Unies a continué de se tenir en rapport avec les services de police abkhazes de facto dans les districts de Gali, d'Otchamtchira et de Tkvartcheli. Elle a organisé, à l'intention de 104 agents de la milice abkhaze de facto, 18 séances de formation à la sécurité routière, aux tactiques policières, à la criminalistique, à la gestion des services de police et à d'autres compétences policières, et fait don de matériel et de livres.

25. La campagne de conscription dans les forces armées abkhazes de facto menée à l'automne dans le district de Gali s'est achevée à la mi-janvier. Les responsables des droits de l'homme de la MONUG ont donné suite à deux allégations de recrutement forcé et maintenu le contact avec ces recrues.

26. La Mission a également continué de suivre les plans de délivrance de passeports abkhazes aux résidents du district de Gali. Les dirigeants de l'administration de facto et les chefs de village ont été informés de la marche à suivre mais les procédures de délivrance restent vagues. La Mission est préoccupée par le fait que les résidents du district de Gali soient forcés de renoncer à leur nationalité, ce qui serait contraire aux règles du droit international des droits de l'homme.

27. La Mission donne suite à des cas de travail obligatoire signalés dans les districts de Tkvartcheli et d'Otchamtchira, dans lesquels on aurait eu recours à l'intimidation et à des voies de fait. Elle a porté la question devant les autorités abkhazes de facto.

Secteur de Zougdid

28. La situation dans le secteur de Zougdid est restée calme de manière générale, mais la tension est montée lors des incidents mentionnés plus haut, au paragraphe 19.

29. Les parents et les collègues des journalistes détenus ont manifesté à proximité du pont sur l'Inguri et devant le quartier général de la MONUG à Zougdidi, empêchant temporairement les membres de la Mission de se déplacer.

30. À partir du 29 février, la MONUG a observé un renforcement sensible des postes de sécurité du Ministère de l'intérieur, notamment le déploiement avancé de forces de sécurité dans le voisinage immédiat de la ligne de cessez-le-feu, à la suite duquel la partie abkhaze a renforcé ses propres positions (voir plus haut, p. 19). La force de maintien de la paix de la CEI a multiplié ses patrouilles et placé des véhicules blindés de transport de troupes de type BTR des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. La MONUG a vivement recommandé que les dispositions existantes, qui prévoient une distance minimum de 650 mètres entre les positions des structures de maintien de l'ordre et de la ligne de séparation des forces, soient respectées. Elle a également souligné l'importance du respect des limites convenues en ce qui concerne les effectifs du personnel de sécurité dans la zone de sécurité.

31. Au cours de la période à l'examen, la force de maintien de la paix de la CEI a repris ses patrouilles dans la plus grande partie de la zone de sécurité du côté contrôlé par la Géorgie. La partie géorgienne a maintenu que la force de la CEI ne devrait effectuer de patrouilles dans les zones d'armement limité qu'après avoir donné un préavis. Un certain nombre de réunions triparties entre la force de la CEI, les Ministères géorgiens de la défense et de l'intérieur et la MONUG ont eu lieu au quartier général de la MONUG à Zougdidi. Ces réunions ont contribué à apaiser les tensions à la fin du mois de février.

32. Au cours de la période considérée, la MONUG a continué à observer les déplacements ordinaires de membres du personnel et de véhicules du Ministère de l'intérieur en direction de la haute vallée de la Kodori. Les déplacements par voie terrestre ont sensiblement diminué par rapport à la période précédente. En revanche, le nombre de survols a augmenté. La MONUG a établi cinq rapports concernant des violations qui, pour la plupart, mettaient en cause des véhicules militaires isolés observés dans la zone de sécurité.

33. Parmi les activités criminelles signalées aux patrouilles de la MONUG au cours de la période considérée, on mentionnera 2 meurtres, 5 enlèvements et 8 vols qualifiés.

34. La police des Nations Unies a organisé 16 stages de formation, auxquels ont participé 151 policiers, sur les tactiques policières, l'autodéfense, le traitement des suspects, la police de proximité, la violence familiale, les émeutes et les opérations antiémeutes, la manipulation des armes, le contrôle de la circulation et d'autres compétences essentielles. Elle a également organisé un certain nombre d'activités dans le cadre de ses programmes de police de proximité et de prévention de la criminalité. Par ailleurs, pour évaluer les services de police locaux et leur dispenser des conseils spécialisés, la police des Nations Unies a participé à 29 patrouilles mixtes avec des policiers locaux dans la zone de sécurité et effectué 164 visites de contrôle dans des postes de police locaux. Elle a en outre tenu 61 réunions avec le personnel de commandement de la police géorgienne au sujet de différentes questions relatives à l'activité policière et a effectué des enquêtes sur les questions de sécurité dans différentes collectivités. Elle a aussi fait don de matériel et d'ouvrages de référence à la police locale.

Vallée de la Kodori

35. Les activités de la MONUG dans la vallée de la Kodori ont été entravées par les intempéries au cours de la période à l'examen. L'équipe de la Mission à Adjara, dans la haute vallée de la Kodori, a été retirée à deux reprises, à la fin du mois de janvier et en février. Les activités du personnel du Ministère géorgien de l'intérieur ont été réduites au milieu du mois de janvier, et un grand nombre des relèves observées ont été effectuées par avion. Les activités de la partie abkhaze dans la basse vallée de la Kodori ont également été réduites.

Faits nouveaux intéressant la Mission

36. Les réunions quadripartites hebdomadaires sur les questions de sécurité dans la zone de conflit n'ont toujours pas repris. Le Groupe d'enquête conjoint a poursuivi son enquête sur la disparition de David Sigua. À ce jour, il a tenu sept réunions. Au cours de la dernière, deux témoins ont présenté de nouveaux témoignages.

37. Durant la période à l'examen, la MONUG a poursuivi ses consultations avec les parties au sujet du renforcement de ses capacités d'observation, en particulier grâce à l'utilisation d'engins sans pilote (voir S/2008/38, par. 39 à 41 et 57). Le chef des opérations militaires a organisé plusieurs réunions d'information à l'intention des deux parties et de la force de maintien de la paix de la CEI à ce sujet.

IV. Coopération avec les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

38. La MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont continué à coopérer étroitement en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats respectifs. La force de maintien de la paix de la CEI a continué à escorter le personnel de la Mission dans la basse vallée de la Kodori pendant la relève régulière de sa base d'opération. Elle a également fourni une assistance aux bases temporaires avancées de la Mission qui étaient établies périodiquement des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu.

V. Questions relatives aux droits de l'homme

39. Pendant la période à l'examen, le Bureau des droits de l'homme des Nations Unies en Abkhazie (Géorgie) a poursuivi son action visant à promouvoir la protection des droits de l'homme et à fournir un appui aux organisations non gouvernementales locales. Il a effectué périodiquement des visites d'inspection dans les centres de détention, suivi le déroulement des procès et offert des services juridiques consultatifs à la population locale. Durant cette période, il a accueilli 46 visiteurs à Soukhoumi. Le Bureau a recueilli des informations directement auprès de victimes, de témoins et d'autres sources fiables. Il a suivi un certain nombre d'affaires relatives au respect d'une procédure régulière et au droit à un procès équitable, au traitement des détenus, à l'occupation illégale de biens, au droit à un logement adéquat, au logement et aux droits de propriété. Le Bureau s'est déclaré préoccupé par la façon dont les autorités de facto traitaient le dernier condamné à

mort en Abkhazie. Il a suivi de près les conditions de détention des trois Géorgiens de souche qui ont été appréhendés le 26 février par les services de sécurité abkhazes de facto et libérés le 6 mars (voir plus haut, par. 19). Au cours des visites quotidiennes effectuées dans la prison, aucun des détenus n'a fait état de mauvais traitements. Le Bureau leur a également offert des avis juridiques.

40. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Louise Arbour, s'est rendue en Abkhazie (Géorgie) au cours de la visite qu'elle a effectuée en Géorgie du 26 au 28 février. À Tbilissi, elle a rencontré le Président de la Géorgie, l'Ombudsman, d'autres personnalités et des représentants de la société civile. Elle a également rencontré les autorités abkhazes de facto et des représentants de la société civile abkhaze à Soukhoumi et à Gali. M^{me} Arbour a recommandé que les dirigeants abkhazes continuent à chercher des solutions durables au problème des personnes déplacées qui soient fondées sur les droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux droits de propriété. Elle a également souligné l'importance d'offrir des possibilités d'éducation dans les différentes langues maternelles et de respecter le droit à la liberté de mouvement de tous les résidents locaux, et notamment de leur garantir l'accès aux services essentiels et aux possibilités d'emploi.

41. Du 4 au 7 février, le Bureau, le spécialiste des questions d'égalité des sexes de la Mission et la police des Nations Unies ont organisé à Pitsounda un séminaire sur la protection des femmes et des mineurs contre la violence familiale. Au total, 22 personnes représentant la Cour suprême abkhaze de facto, le Bureau du Procureur général, les Ministères de l'intérieur, de la justice et de l'éducation, des organisations non gouvernementales et d'autres entités ont participé à ce séminaire, qui a été dirigé par une organisation non gouvernementale ukrainienne, la Strada (Ukraine), et le Ministère ukrainien de l'intérieur.

VI. Action humanitaire et activités de relèvement

42. Au cours de la période à l'examen, la Mission a achevé la remise en état de la ligne électrique dans le village de Khamishkouri, dans le district de Khobi, et du système d'approvisionnement en eau d'une école à Tsarche, dans le district de Tkvarcheli. Environ 1 500 ménages devraient bénéficier de ces projets. La construction d'un nouveau poste de police à Lia, dans le district de Tsalenjikha, s'est poursuivie, et les travaux devraient être achevés en mai 2008. Un mémorandum d'accord a été signé avec le chef de l'administration de facto d'Agup, dans le district de Tkvarcheli, pour remettre en état le dispensaire du village. La Mission a achevé un projet de formation de quatre mois visant à faciliter la réinsertion future dans la société de 24 détenus à la prison de Dranda.

43. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a achevé un programme sur les moyens de subsistance financé par la Commission européenne et le Gouvernement norvégien et a mis en chantier un projet de remise en état du système d'adduction d'eau et d'activités génératrices de revenus dans les districts d'Ochamchira, Tkvarcheli et Gali. Le PNUD a également achevé la remise en état de systèmes d'adduction d'eau dans les districts de Kvemo Bargebi, Labra, Chlou-Mokva, Chai Sovhoz et Mahundzia, ce qui a amélioré l'accès à l'eau et la qualité de l'eau pour environ 6 700 personnes.

44. En février, le Gouvernement géorgien a annoncé qu'il collaborerait avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue d'appliquer ses orientations stratégiques, et a manifesté un intérêt particulier pour les activités de protection et les mesures de renforcement de la confiance au niveau des collectivités, les projets liés à l'éducation, les projets de réparation de logements et les activités génératrices de revenus. Le HCR, en collaboration avec ses partenaires d'exécution – le Conseil danois pour les réfugiés et le Conseil norvégien pour les réfugiés, ainsi que la Direction suisse du développement et de la coopération –, a poursuivi, dans le cadre de cette stratégie, la mise en œuvre d'activités concernant le logement, la remise en état d'écoles et d'autres infrastructures, la mobilisation des communautés, le microcrédit, les activités génératrices de revenus et les activités de formation, ainsi que la distribution de bois de feu aux écoles dans les districts de Gali, Ochamchira et Tkvarcheli. La mise en œuvre conjointe de projets d'assistance a favorisé l'interaction entre les communautés locales et les personnes qui regagnaient leurs foyers.

45. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a poursuivi ses efforts pour améliorer la qualité des soins de santé maternelle et infantile et les rendre plus facilement accessibles. Il a fourni une assistance technique et du matériel et des fournitures médicales à des établissements de santé en Abkhazie (Géorgie) pour les campagnes d'immunisation des enfants. L'UNICEF a continué à promouvoir la protection des enfants et des jeunes les plus vulnérables contre la violence, les sévices et l'exploitation. Il a achevé la remise en état d'une école dans le district d'Ochamchira.

46. Le Programme alimentaire mondial (PAM), en collaboration avec World Vision International, a continué à aider les catégories les plus vulnérables de la population dans le cadre de programmes nutritive contre éducation et nourriture contre travail. Dans le cadre de son projet nourriture contre éducation, des rations à emporter ont été distribuées à plus de 1 000 enfants parmi les plus exposés dans 82 écoles à Ochamchira, Tkvarcheli, Gali, Goulripshi et Soukhoumi.

47. L'organisation Save the Children a continué à exécuter le projet de prévention des infections sexuellement transmises et du VIH financé par l'Agency for International Development des États-Unis en Abkhazie (Géorgie). Au cours de la période considérée, un certain nombre de programmes de formation ont été organisés pour renforcer les capacités locales de lutte contre le VIH/sida en Abkhazie (Géorgie). Avec l'appui financier du HCR, Save the Children a également fourni des trousse de test permettant d'effectuer des diagnostics et du matériel médical et de laboratoire. Avec l'aide financière de l'Office humanitaire de la Communauté européenne et du HCR, l'organisation Première urgence a commencé à mettre en œuvre des projets visant à aider les agriculteurs, les artisans et les commerçants et à remettre en état 100 habitations dans les districts de Gali, Ochamchira et Tkvarcheli. Cette organisation a également achevé la remise en état de deux bâtiments collectifs à Tkvarcheli et de quatre maisons particulières, avec l'aide financière de la Direction suisse du développement et de la coopération et du Ministère français des affaires étrangères.

VII. Questions concernant le soutien

48. Au cours de la période à l'examen, la MONUG a poursuivi sa campagne de prévention du VIH/sida et de sensibilisation à ce problème. Elle a exécuté le programme d'orientation obligatoire arrêté par l'ONU, relatif au VIH/sida sur les lieux de travail, en organisant des stages de formation à l'intention de son personnel et en distribuant du matériel et des documents dans sa zone d'opérations.

49. L'Équipe déontologie et discipline a achevé une évaluation des risques en cas de faute commise par l'un de ses membres et formulé des recommandations à ce sujet. Au cours de la période considérée, le personnel en uniforme et les civils nouvellement affectés à la Mission ont continué à recevoir des informations sur l'égalité des sexes dans le cadre du maintien de la paix.

VIII. Aspects financiers

50. Par sa résolution 61/283 du 29 juin 2007, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, un crédit d'un montant de 35 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la MONUG. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 15 avril 2008, le coût du financement de la Mission d'observation jusqu'au 30 juin 2008 devrait rester dans les limites du montant déjà approuvé par l'Assemblée générale.

51. Au 31 décembre 2007, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MONUG s'élevaient à 18,4 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées à cette date pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 719 400 000 dollars.

52. Les montants dus au Gouvernement allemand pour les installations médicales qu'il a fournies à la MONUG ont été remboursés pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2006. Au 20 mars 2008, le montant restant dû à ce titre se chiffrait à 88 648 dollars.

IX. Observations

53. Bien que des moments de tension entre les deux parties aient été observés au cours des trois derniers mois, l'évaluation générale de la sécurité effectuée par la MONUG dans sa zone de responsabilité continue à indiquer que la situation est relativement stable. Il s'agit là d'une évolution encourageante par rapport à la même période l'année dernière. Je note également avec satisfaction le dialogue engagé entre le Ministère géorgien des affaires de l'intérieur, la force de maintien de la paix de la CEI et la MONUG, qui se déroule périodiquement du côté de Zougdidi de la ligne de cessez-le-feu. J'espère que ce dialogue sera bientôt complété par la reprise de réunions périodiques sur les questions de sécurité entre les parties géorgienne et abkhaze.

54. Il ne faudra ménager aucun effort pour que cette tendance positive se poursuive, notamment grâce au respect rigoureux des règles convenues restreignant le déploiement des forces de chaque partie dans la zone de sécurité. Les fortes tensions qui ont caractérisé une grande partie des années 2006 et 2007 n'ont pas servi les intérêts du processus de paix. Bien au contraire, elles ont contribué à

réduire encore davantage les possibilités d'un dialogue déjà compromis par une profonde méfiance réciproque. Une période de stabilité soutenue le long de la ligne de cessez-le-feu et dans la vallée de la Kodori améliorerait les chances de réparer les relations fortement détériorées entre les deux parties. L'ONU continue de surveiller la situation dans la zone de conflit pour s'assurer que les accords pertinents et les résolutions du Conseil de sécurité sont bien respectés.

55. À cet égard, les mesures qui ont été proposées par le Groupe des Amis en 2007 et qui ont de nouveau été examinées à la dernière réunion de Genève les 18 et 19 février sont particulièrement importantes et, comme les Amis, je déplore qu'à ce jour, pratiquement aucun progrès n'ait été réalisé dans leur mise en œuvre. À cet égard, je ne peux que souligner l'opinion, confirmée par des années d'expérience des Nations Unies en matière de maintien de la paix, que des progrès modestes et des succès partiels sont indispensables à la viabilité de processus de paix prolongés, catégorie dont le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie relève incontestablement. J'ai pris note du fait qu'au cours de la réunion de Genève, une certaine concordance de vues s'est déployée à cet égard entre les deux parties, qui ont reconnu la possibilité d'un rétablissement progressif de relations de travail sur un éventail de questions. Encore faudra-t-il que des mesures concrètes soient prises. J'ai noté avec satisfaction que les membres du Groupe des Amis sont prêts à apporter leur assistance aux parties à cet égard et je tiens à déclarer que l'ONU est elle aussi prête à les aider à arriver à une solution.

56. Dans mon rapport précédent (S/2008/38), j'ai souligné les difficultés auxquelles le processus de paix se heurte actuellement. Ces difficultés, ainsi que la complexité croissante de l'environnement extérieur, subsistent et affectent inévitablement le rôle joué par la MONUG. Simultanément, et comme dans le passé, les faits nouveaux sur le terrain au cours de la période à l'examen ont continué à mettre en relief l'importance de la présence de la Mission, qui contribue à promouvoir la stabilité dans la zone de conflit, une coopération pratique entre les parties et le rétablissement du dialogue. C'est pourquoi je recommande que le mandat de la MONUG soit prorogé pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 octobre 2008.

57. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Jean Arnault, et le personnel de la MONUG pour les efforts inlassables qu'ils déploient, le Groupe des Amis, dont la contribution revêt un intérêt vital pour la viabilité de l'action que je mène, et les nombreux États Membres et organisations internationales qui continuent de prêter leur concours au déroulement du processus de paix.

Annexe

**Pays fournissant des observateurs militaires
(au 25 mars 2008)**

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie	3
Allemagne	12
Autriche	2
Bangladesh	8
Croatie	3
Danemark	5
Égypte	6
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	4
France	3
Ghana	1
Grèce	5
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	7
Lituanie	2
Moldova	1
Mongolie	1
Népal	1
Nigéria	1
Pakistan	10*
Pologne	5
République de Corée	7
République tchèque	5
Roumanie	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5
Suède	3
Suisse	4
Turquie	5
Ukraine	5
Uruguay	3
Yémen	1
Total	134

* Y compris le Chef des observateurs militaires.

Pays fournissant du personnel de police civile (au 25 mars 2008)

<i>Pays</i>	<i>Police civile</i>
Allemagne	4
Fédération de Russie	2
Ghana	1
Philippines	2
Pologne	2
République tchèque	2
Suède	2
Suisse	2
Ukraine	1*
Total	18

* Y compris le conseiller principal pour les questions de police.

